

18 mai 1961

immédiat

40/61

PORTE-PAROLE

PORTE-PAROLE:
POSTE 5-384
PRESSE et PUBLIC RELATIONS:
POSTE 5-468
INFORMATION RAPIDE
POSTE 5-588

INFORMATION RAPIDE

Résultats des 631ème et 632ème séances de la Haute Autorité

I. Résultats de la 74ème session du Conseil de Ministres du 16 mai

1. Proposition allemande pour la révision de l'article 65

La Haute Autorité a exposé au Conseil son point de vue au sujet de la proposition allemande relative à une révision de l'article 65 du Traité. Le gouvernement allemand serait disposé à apporter certaines modifications à ses propositions, pour tenir compte des observations formulées devant le Conseil.

2. Recherches techniques

La Haute Autorité a adopté la décision formelle, après avis conforme du Conseil sur l'augmentation du montant en unités de compte de certaines aides pour des recherches, soit à la réévaluation du DM et du florin. L'augmentation correspond à 219.586 unités de compte AME.

3. Maisons Ouvrières

La Haute Autorité, a pris connaissance de l'avis conforme du Conseil concernant le lancement d'un quatrième programme de construction de maisons ouvrières pour lequel elle contribuera à concurrence de 15 millions d'unités de compte sur un total de 45 millions.

II. Bilan ferraille pour 1965

La Haute Autorité a approuvé un document de la direction générale "Acier" concernant les prévisions en matière de ferraille pour 1965. Malgré la forte augmentation prévue pour la production d'acier, le bilan ferraille dans la Communauté serait à peu près équilibré en 1965.

Cette prévision est fondée sur l'hypothèse d'une nette augmentation de la production de fonte et de l'acier au convertisseur à l'oxygène.

III. Projets d'investissements

La Haute Autorité a émis des avis relatifs à des projets d'investissements pour

- | | |
|---|--|
| - Deutsche Edelstahlwerke A.G., Krefeld | Aciéries électriques |
| - S.A. Métallurgique d'Espérance-Longdoz, Liège | Aciéries souffl. à l'oxygène; trains à larges bandes à chaud; divers |

- Hauts fourneaux et Forges de Saulnes et Gorcy,
Anc. Raty et Cie., Paris

Préparation des
charges; Hauts four-
neaux; Trains à fil

IV. Demande d'aides supplémentaires pour des recherches

La Haute Autorité a marqué son accord sur les demandes d'aide supplémentaire pour deux projets de recherche:

- à la Société des Aciéries Pompey, projet initialement estimé à 195.000 unités de compte pour des recherches sur l'introduction au haut-fourneau de fuel liquide et de fuel gazéifié;
- à la Société Fried. Krupp, projet initialement fixé à 80.000 unités de compte pour la poursuite des recherches sur la réduction directe du minerais de fer au four tournant.

V. Maisons ouvrières en Belgique (3ème programme)

La Haute Autorité a autorisé des prêts pour la construction de maisons ouvrières en Belgique, dans le cadre du 3ème programme. Les prêts de la C.A.C.A. (50 pour cent du total) s'élèveront à 100 millions de francs belges et seront utilisés pour la construction de 750 logements pour des travailleurs des mines et de la sidérurgie.

VI. Divers

1. Sanctions: La Haute Autorité a adopté des sanctions à l'égard de trois entreprises sidérurgiques de la Communauté, sur base de l'article 60 du Traité.

2. Médecine du travail: La Haute Autorité a autorisé une série de projets de recherche dans le cadre d'un programme d'urgence de médecine du travail (oxycarbonisme et sillicose) pour 1.022.147 unités de comptes, à engager en trois tranches.

3. Application de l'article 56 en faveur de mineurs français
La Haute Autorité a considéré comme recevable au titre de l'article 56 une demande d'intervention introduite par le gouvernement français en faveur de la main d'oeuvre de la mine d'AIIE (Savoie). Cette mine exploitait un gisement d'anthracite et l'essentiel de la production était constitué par des fines. Elle a dû réduire sensiblement sa production dès le début 1960 puis décider de cesser l'exploitation, son principal client local ayant installé des chaufferies au fuel.

Le montant de l'aide sollicitée est de 63.000 N.F. dont 50 pour cent à la charge de la Haute Autorité. L'aide serait fournie sous formes d'indemnités d'attente, de rééducation professionnelle et de déplacement ainsi que d'indemnités de réinstallation.